

Le Sous-lieutenant Marius Mèyère, résistant et martyr

Né le 24 avril 1910 à Peipen (Basses-Alpes), Marius Louis Mèyère précède l'appel sous les drapeaux et s'engage le 22 novembre 1928, à 18 ans, au 521^e régiment de chars de combat affecté à Bizerte (Tunisie). Il y débarque deux jours plus tard. Il est muté en mai 1929 au 61^e bataillon de chars de combat où il devient chasseur de première classe le 1^{er} novembre.

De retour en métropole le 17 septembre 1930, il passe dans la disponibilité le 22 novembre. Il se marie avec Juliette Jourdan le 29 décembre 1930 à Noyers-sur-Jabron (Alpes-de-Haute-Provence).

Marius Mèyère se réengage, cette fois dans la gendarmerie. Il est nommé élève gendarme à pied le 22 décembre 1931. A l'issue de son stage au Peloton Mobile d'Alès (Gard), il est titularisé gendarme à pied le 31 juillet 1932. Affecté à la 14^e Légion de Gendarmerie¹, il devient sous-officier de carrière le 22 décembre 1933. Ses deux enfants naissent à Beaurières (Drôme) : Louis, le 21 octobre 1936 et Henri le 20 juin 1938.

Dès juin 1943, Marius Mèyère met au service de la résistance ses fonctions à la brigade de Serres. Il passe à la Légion² de gendarmerie des Alpes le 1^{er} octobre 1943. Il devient agent de liaison de la Section atterrissages parachutages (SAP) de la Région R2³ des forces françaises de l'intérieur (FFI). Reconnu comme agent P2⁴ du réseau Action régional, Marius Mèyère travaille en permanence pour la résistance. Il organise à ce titre la protection des terrains, la sécurité des routes ainsi que le transport des missions parachutées, des personnels et du matériel. Il dirige également une section de mitrailleuses. Au fil des mois, il devient par ailleurs l'agent de liaison du chef départemental FFI, Paul Héraud, le « Commandant Dumont », qu'il a connu alors que ce dernier était adjoint SAP départemental.

Dans la matinée du mercredi 9 août 1944, il quitte Savournon afin de conduire à Gap un gendarme résistant. Sa mission remplie, Marius Mèyère rencontre à la gendarmerie le Commandant Dumont qui doit se rendre à Savournon où sont réceptionnées les missions alliées parachutées. Pour éviter les barrages, les deux hommes empruntent des axes secondaires.

Arrivés à Tallard, sur la route de Neffes, ils tombent sur un convoi de huit camions allemands arrêtés à cause d'une panne. Les Allemands intimant à la moto de s'arrêter. Mèyère et Dumont tirent les papiers de leur poche. Un soldat, parlant français et portant l'uniforme allemand, relève qu'il est anormal qu'un gendarme accompagne un civil et demande à ce que celui-ci soit fouillé.

Dumont réussit à s'enfuir sous les balles. Le gendarme Mèyère est abattu sur le champ par les Allemands. Il est retrouvé avec quatre petits trous rouges sur la poitrine.

Paul Héraud le suit sur le chemin du sacrifice, abattu quelques centaines de mètres plus loin par des tireurs embusqués. L'ennemi ne connaîtra pas le contenu du message que le chef FFI transportait. Dumont a déchiré le papier puis l'a dispersé dans son dernier élan.

Alors que les Allemands ordonnent l'inhumation des corps le soir même, sans cérémonie, le maire parvient à retarder l'enterrement au lendemain jeudi à la nuit tombante. Le vendredi 11 juin, un cortège funèbre, détourné de son itinéraire, défile, dans un hommage silencieux, devant la tombe des deux hommes.

1 Au fil des réformes administratives et territoriales, les filiations des unités de gendarmerie départementales deviennent complexes. De 1926 à 1943, la 14^e Légion rassemble l'Ain, la Drôme, les Hautes-Alpes, la Haute-Savoie, l'Isère, la Savoie, et le Rhône.

2 De 1943 à 1946, la légion des Alpes comprend le département des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes. Un département est alors couvert par une compagnie. Les deux échelons subordonnés à la compagnie sont la section et la brigade.

3 La Région R2 couvre la Provence-Côte-d'Azur : Alpes-Maritimes, Bouche du Rhône, Basses-Alpes, Gard, Hautes-Alpes, Vaucluse, Var. L'état-major d'une région FFI compte un responsable des opérations aériennes renommé en novembre 1943 responsable de la section atterrissages et parachutages. Camille Rayon « Archiduc » exerce alors cette responsabilité dans la région, à la tête du réseau Action R2 « Archiduc ».

4 Les classifications par la résistance sont les suivantes :

- 01 : agent répertorié qui travaille pour la résistance occasionnellement ;
- P1 : agent de renseignement ou responsable qui travaille pour la résistance d'une manière habituelle ;
- P2 : agent de renseignement ou officier responsable qui travaille en permanence pour la résistance.